

#### **AVIS PUBLIC**

# DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par la présente donné que toute personne intéressée par la présente demande de dérogation mineure pourra se faire entendre lors de la séance du 22 septembre 2020 à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

### Lot 2 209 806

La nature et les effets de la demande sont les suivants

De permettre une réduction de l'aire d'agrément. L'aire d'agrément commune proposée est d'une superficie de 12.9% d'un seul bâtiment au lieu de 20% par bâtiment. La demande vise également à permettre 8 stationnements en alvéole.

### 85, 31<sup>e</sup> avenue

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

De permettre que le logement supplémentaire utilise 40.17% de la superficie de plancher au lieu de 40%. La demande vise également à permettre que l'accès qui mène au logement supplémentaire soit en façade du bâtiment.

# 359, rue de la Sève

La nature et les effets de la demande sont les suivants :

De permettre la construction d'un garage détaché avec une distance avec la ligne de rue de 1.75 m au lieu de 4,5 m.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020.

Mme Amélie Tremblay

Directrice du Service de l'urbanisme